

Quelle réforme des retraites ?

Les principes de la future réforme des retraites

Refonder le système français des retraites constitue l'une des priorités d'Emmanuel MACRON. Dans son discours, il affiche que le problème n'est pas de « sauver les retraites » mais de rechercher l'équité entre les Français. C'est pourquoi loin d'instaurer une énième réforme qui se contenterait de modifier des paramètres, comme l'âge de départ à la retraite, il veut mettre le système totalement à plat.

En d'autres termes, le gouvernement souhaite une réforme « systémique » et non paramétrique », garantissant que les Français bénéficient de droits à la retraite identique, quels que soient leurs statut et parcours professionnels. Ce programme présidentiel est bâti sur deux grands principes : un alignement des droits à la retraite et la fusion des différents régimes français selon une seule logique.

Des droits à la retraite identiques pour tous



E. MACRON

Chaque euro cotisé doit donner lieu aux mêmes droits à la retraite

Ce qui signifie que les cotisations vieillesse versées par un assuré doivent générer des prestations identiques, quelle que soit sa carrière professionnelle. Aujourd'hui on dénombre 37/42 régimes de retraite en France. Chacun dispose peu ou prou de ses propres règles de cotisations. Les taux et assiettes varient d'un régime à l'autre. En outre, les formules de calcul des pensions ne sont pas non plus les mêmes.

L'idée est que les mêmes règles de cotisation et de calcul des prestations s'appliquent à tous les actifs. Pour autant, cela ne veut pas dire que tout le monde cotiserait de manière identique.

Les personnes concernées par la réforme des retraites

Tous les actifs seront concernés par la réforme d'Emmanuel MACRON, y compris les agents des régimes « spéciaux » (SNCF, RATP, Banque de France, Comédie française, Opéra de Paris...).

Les personnes à cinq ans de la retraite ne seraient pas touchées par la réforme.

Dans un premier temps, les deux systèmes coexisteraient. Les actifs garderaient leurs droits acquis dans leur ancien régime et acquerraient des points dans le nouveau régime unifié.

À la retraite, ils devraient percevoir une pension calculée les règles en vigueur avant la fusion et une autre issue des nouvelles règles.



Un régime unique de retraite ?

Un euro cotisé donne lieu au mêmes droits, pour les Fonctionnaires, on intègre les primes dans le calcul de la retraite.

L'objectif est d'arriver à un schéma simple : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié du privé, d'un indépendant, s'ils gagnent les même somme d'argent pendant 40 ans, l'un et l'autre auront la même retraite

Gage de simplicité et en lisibilité, le régime en points, (à l'image des régimes complémentaires Arrco/Agirc ou Ircantec) semble être le choix privilégié.

Dans un régime en points, l'assuré acquiert chaque année par ses cotisations et celles de son employeur, des droits à retraite. La cotisation annuelle permet d'obtenir les points qui vont se cumuler durant toute la carrière sur un compte individuel. La contrepartie de ces droits acquis ne sera connue de l'assuré qu'à la date de liquidation.

Le montant annuel de la pension à la date de liquidation se calcule en multipliant le total de points acquis par la valeur de service du point fixé chaque année donc variable

Le compte notionnel est aussi évoqué. Au moment du départ en retraite de l'assuré, le montant cumulé des cotisations (capital fictif) est multiplié par un coefficient déterminé par les années lui restant à vivre pour donner le montant de sa pension à servir. Ce calcul basé sur l'espérance de vie cible l'équilibre des régimes de retraite puisque le financement des retraites sera théoriquement assuré par la liquidation des droits.



Quel âge de départ à la retraite ?

Emmanuel MACRON a promis de ne pas reculer l'âge légal de départ à la retraite, c'est à dire l'âge à partir du quel les actifs sont autorisés à liquider leurs droits dans les régimes de retraites de base (62 ans pour les assurés nés à compter de 1955). « L'âge actuel de 62 ans devrait être conservé »

Pour réduire le risque que des départs anticipés ne mènent des gens à avoir des petites retraites...et ne « pèsent sur la solidarité nationale ».

Maintien du taux plein à 67 ans ?

La retraite anticipée pour carrière longue

D'une manière générale, le projet ne semble pas vouloir supprimer « les avantages de retraite », notamment les majoration de durée d'assurance (MDA). Pour compenser l'effet négatif de la maternité sur les carrières féminines, des trimestres de cotisations « gratuits » seraient octroyés aux mères au titre de la grossesse ou de l'adoption et au titre de l'éducation des enfants.

La MDA équivaut à huit trimestres par enfant et à quatre trimestres par enfant dans le secteur public.



Le compte pénibilité dans la réforme des retraites

L'idée de prendre en compte la pénibilité dans le futur régime unique sera vraisemblablement retenue

Dès lors l'avenir du service actif se pose.

Le cas des fonctionnaires

Les agents de la fonction publique sont inclus dans la réforme avec de nombreuses interrogations car, les primes n'étant pas prise en compte dans le calcul des retraites des fonctionnaires, comment appliquer la règle d' « un Euro cotisé donne lieu aux même droit » ?

Que vont devenir les régimes spéciaux ?

« On va regarder quelles sont les différences avec le régime universel, les convergences possibles et les spécificités qu'il est justifié de maintenir, comme par exemple pour les militaires et les régimes des indépendants. »

Quatre phases

De mai à décembre 2018



Concertation avec les partenaires sociaux conduite par le haut commissaire à la réforme des retraites, JP DELEVOYE .

Participation citoyenne sur la plate-forme jusqu'au 25 octobre et atelier en région jusque fin novembre

De déc 2018 à début 2019

Présentation des orientations de la réforme.

Lancement d'une **nouvelle phase de concertation** avec les partenaires sociaux.

Mise en ligne d'un simulateur permettant aux concitoyens de comparer leurs droits avant et après la réforme



2019

Présentation d'un projet de loi en conseil des ministres



D'ici 2025

Après le vote de la loi conformément à la promesse de Emmanuel MACRON , l'**application de la réforme se fera qu'à partir de 2025**. Certaines caisses mettront plus de dix ans pour effectuer cette transition

